

Règlement du tournoi des Faïences

Numéro de dossier : 2600634

N° d'autorisation : en cours

Art 1 : Joueurs concernés

Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la FFBaD et de la BWF les 31 octobre et 1^{er} novembre 2026 au Gymnase Pierre de Coubertin (7 terrains) à 57200 SARREGUEMINES.

*Il est ouvert à tous les joueurs et joueuses français(es) et étrangers(ères) des catégories d'âges Minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans qui joueront tous (toutes) en catégorie séniors.

*Les joueurs et joueuses devront être classé(e)s de N2 à NC à la date de prise en compte de ce classement, fixée au 14 octobre 2026 et les joueurs et joueuses étrangers(ères), assimilé(e)s à l'un de ces classements

Tableau d'équivalence pour les joueurs-joueuses du DBV :

NC : joueurs loisirs "Hoby Spieler (innen)" ou évoluant en B Klasse

P12-P10 : A Klasse

D8-D9 : joueurs ou joueuses de la Bezirksliga

D7-R6 : joueurs ou joueuses de Landesliga

R5-R4 : joueurs ou joueuses de Verbandsliga

R4-N3 : joueurs ou joueuses de Oberliga

N3 -N2 : joueurs ou joueuses de Regionalliga

N2 : joueurs ou joueuses de Zweite Bundesliga

L'organisation se réserve le droit de vérifier l'exactitude du classement annoncé par les joueurs et joueuses étrangers(ères) et de leur proposer un reclassement en cas d'inexactitude ou le cas échéant de refuser leur inscription.

Art 2 : Tout(e) participant(e) devra être dûment licencié(e) auprès de sa fédération d'appartenance pour la saison 2026/2027, au plus tard à la date de clôture des inscriptions. A défaut son inscription ne sera pas retenue lors du tirage des tableaux.

Conformément au RGC article 3.14, un formulaire d'autorisation parentale dûment rempli et signé sera demandé aux joueurs ou joueuses mineur(e)s (joint aux documents d'inscription). Le juge-arbitre est en droit d'exclure le joueur ou la joueuse mineur(e) en cas de non-remise de ce formulaire.

Chaque joueur ou joueuse devra dès son arrivée se faire pointer à la table de marque.

Art 3 : Echéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier.

Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés tout moment sur décision du juge-arbitre et du Comité d'Organisation pour les besoins du bon déroulement du tournoi. Un match pourra être lancé au maximum 1 heure avant son horaire prévu dans l'échéancier si les joueurs concernés ont été pointés présents.

Art 4 : Tableaux – mode de compétition – séries

Les tableaux proposés seront le SH, le SD, le DH, le DD, le Mx.

Ils seront organisés prioritairement en poules (avec un ou deux sortants) pour la phase qualificative puis en élimination direction pour la phase finale. Une série pourra toutefois être disputée en élimination directe si le nombre d'inscrits dans cette série est trop important pour permettre un déroulement en poules. La décision sera prise par l'organisation et validée par le Juge Arbitre.

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 19 octobre 2026 en présence du juge arbitre.

Les séries seront constituées comme suit en fonction du nombre et du classement des joueurs inscrits :

- séries (si possible de 12, 15 ou 24 joueurs (ses) constituées sur la base du classement CPPH des joueurs (ses) arrêté à la date du 14 octobre 2026, ceci afin de constituer autant que possible des groupes d'un niveau homogène.

- s'il n'y a de l'avis de l'organisateur pas assez de participants d'un niveau de classement identique ou proche afin d'assurer la constitution d'une série, celui-ci se réserve le droit de réunir le joueur, la joueuse, ou les joueurs ou joueuses ou la (ou les) paires ayant une moyenne nettement plus élevée avec des joueurs, joueuses ou paires de moyenne plus faible ou le cas échéant de refuser l'inscription du(de la) joueur (se) ou de la paire concernée si la règle d'écart maximale définie à l'article 3.2.1.5 du RGC ne permet pas d'intégrer ce joueur, cette joueuse ou cette paire concernée sans déséquilibrer le ou les tableaux concernés.

* Les joueurs et les joueuses pourront s'inscrire au maximum dans deux tableaux.

* Toutefois les joueurs et joueuses classé(e)s N (dans au moins un tableau (SH, SD-DH, DD-Mx)) pourront s'inscrire sur 3 tableaux à la seule condition que les 3 tableaux où ils (elles) s'inscrivent soient tous disputés en série 1 ou 2 et que leur inscription en série 1 ou 2 dans les 3 tableaux soit compatible avec la règle 3.2.1.5 du RGC)

* Un joueur, une joueuse, sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».

* Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord du juge-arbitre.

* L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions à un total de 180 joueurs et joueuses afin de permettre un bon déroulement du tournoi. Les inscriptions refusées seront alors remboursées. La date de réception par mail, courrier postal ou validation sur Badnet des inscriptions prévaudra pour refuser les inscriptions dépassant la limite d'accueil fixée.

Art 5 : Inscriptions et récompenses

18 € pour un tableau et 22 € pour deux tableaux.

Le 3^{ème} tableau pour les joueurs N est offert.

Une inscription ne sera validée par l'organisateur qu'après réception de son paiement (sauf pour les joueurs étrangers autorisés à effectuer ce paiement à la table de marque le jour du tournoi.)

Les inscriptions seront ouvertes du 10 août au 15 octobre 2026 à 23H00.

Elles pourront être faites directement par le joueur ou la joueuse ou par le club d'appartenance.

Le tournoi sera doté de récompenses en lots et ou bons d'achats pour une valeur de 1.600 à 1.900 €, selon le nombre total de séries existant après le tirage au sort.

Art 6 : Déroulement des matches - arbitrage

Les matchs seront disputés en deux sets gagnants de 15 points.

Ils seront disputés en auto-arbitrage. Cependant, à la demande d'un joueur ou d'une joueuse formulée auprès de la table de marque ou sur décision du juge arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment d'un match.

L'organisation essaiera, autant que possible, de prévoir un arbitre (voir des juges de lignes) pour les finales et demi-finales.

Tout arbitre qui officiera recevra une indemnité de 5,00 euros par match arbitré dans la limite de 30 euros maximum par journée.

Tout joueur ou joueuse inscrit(e) au tournoi et étant référencé(e) dans la liste fédérale des arbitres en tant qu'arbitre accrédité ou certifié ou qui est encore en formation, s'engage à arbitrer au minimum un match si la demande lui en est faite par l'organisation ou le JA.

Art 7 : Forfait – remboursement des droits d'inscription

Chaque participant ou participante inscrite doit connaître les sanctions encourues par un joueur ou une joueuse ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Les forfaits signalés après le tirage au sort devront donner lieu à justification auprès de la ligue Grand Est par courrier AR dans les 5 jours à compter du 06 octobre 2025 à l'adresse suivante : « Ligue du Grand Est de Badminton, 13, rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE » ou à l'adresse mail du secrétariat sportif de la ligue : « valeriesabigno@lgebad.com ».

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée ou un certificat médical.

Art 8 : Disqualification

Tout joueur ou joueuse une fois pointé(e) présent(e) et désirant s'absenter ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra dans ce cas être revenu(e) pour l'heure qui lui a été indiqué, sous peine, en cas d'absence, de se voir disqualifié(e) cinq minutes après l'appel de son match.

Tout joueur ou joueuse, même présent(e) dans la salle, qui ne se présente pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match, pourra être disqualifié(e) par le juge-arbitre, quel que soit la ou les séries dans lesquelles il ou elle est engagé(e) et le stade (qualification ou phases finales) atteint. Cette disqualification vaudra pour tous les tableaux dans lesquels le joueur ou la joueuse est inscrit(e) et qui ont déjà commencés. Le joueur ou la j joueuse pourra toutefois être autorisé(e) par le Juge Arbitre à disputer les autres tableaux dans lesquels il ou elle est inscrit(e) et qui n'ont pas encore été lancés.

Art 09 : Prise de contact avec le terrain

A l'appel de leur match par la table de marque, les joueurs ou joueuses disposeront de 3 minutes de prise de contact avec leur terrain, test des volants compris. Le test des volants devra être fait en premier dès l'arrivée des joueurs ou joueuses sur le terrain.

Art 10 : Tenue : Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Art 11 : Communication du résultat des matchs

Sauf empêchement particulier, une gestion électronique du tournoi sera adoptée et les résultats seront saisis uniquement et directement par les joueurs ou joueuses sur tablette à la table de marque. Il est demandé au joueur, à la joueuse ou à l'un des joueurs ou joueuses de la paire qui a gagné(e) la rencontre de venir saisir les résultats accompagnés du joueur ou de la joueuse adverse ou d'un représentant ou d'une représentante de la paire adverse. Les résultats sont saisis sous la seule responsabilité des joueurs ou joueuses concernés.

Art 12 : Temps de repos entre deux matches

Le temps minimum de repos pour un(e) joueur(se) entre deux matches est fixé à 20 minutes, quelque soit la discipline. Il ne pourra être réduit que sur demande du joueur, de la joueuse ou de la paire concerné(e)s et après accord du Juge-arbitre. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 13 : Volants – raquette....

Les volants sont à la charge des joueurs (partage) jusqu'aux demi-finales incluses et fournis par l'organisateur pour les finales. Dans toutes les séries y compris en P-NC le tournoi sera joué en volants plumes à l'exclusion des volants plastiques. En cas de litige, le volant officiel sera le RSL 3 en vente dans la salle. Ce volant sera retenu pour les finales.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Art 14 : Accès aux terrains – coaching

Seul(e)s auront accès aux terrains les joueurs et ou joueuses appelé(e)s à jouer leur match, le juge-arbitre, les arbitres et officiels désignés par le juge-arbitre, les membres du comité d'organisation et les conseillers des joueurs et joueuses (à raison de deux personnes par joueur, joueuse, ou par équipe de double ou de mixte).

Si eu égard à la configuration des terrains (si les 7 terrains sont utilisés) et de l'avis du juge-arbitre, il n'y a pas de place suffisante pour l'installation des conseillers, il pourra être décidé d'interdire le coatching permanent et de ne permettre l'accès des conseillers à l'aire de jeu que pendant les arrêts de jeu.

Les conseillers devront revêtir une tenue conforme : bas de survêtement, polo, tee-shirt ou veste de survêtement, chaussures. Le règlement publicitaire s'applique également à la tenue des conseillers.

Art 15 : Obstacles au-dessus des terrains

Les volants touchant les câbles et les éléments des paniers de basket suspendus au-dessus des terrains et dépassant des structures en bois du plafond seront déclarés LET au service (1 fois puis faute) et tout de suite faute en jeu. Les volants touchant la structure en bois du plafond du gymnase et le plafond lui-même sont considérés comme faute au service et pendant le jeu.

Art 16 : Forfait d'un joueur ou d'une joueuse– remplacement dans les tableaux – remplacement d'un partenaire ou d'une partenaire forfait dans une paire de double ou mixte

Un joueur-une joueuse de simple ou une paire forfait sera remplacé(e) si cela est possible, par un joueur ou une joueuse ou une paire en liste d'attente selon l'ordre attribué aux remplaçants(es) en tenant toutefois compte de leurs points permettant au mieux de remplacer le joueur, la joueuse ou la paire défaillant sans modifier les tableaux.

En cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse en double ou mixte, il sera demandé à son ou sa partenaire de proposer un ou une remplaçante même non encore inscrit et qui puisse remplir les conditions de qualification pour ce tableau. En l'absence de réponse dans les 48 H 00, le joueur ou la joueuse sans partenaire sera également retiré du tableau et la paire pourra être remplacée au choix de l'organisateur par une paire en liste d'attente.

A compter du jeudi précédent le début de la compétition, le choix du remplacement ou du non-remplacement d'un joueur, d'une joueuse ou d'une paire se fera sur la seule décision de l'organisateur, sous contrôle du JA, en prenant le cas échéant le joueur, la joueuse ou la paire premier dans la liste d'attente et ayant un nombre de points lui permettant d'intégrer le tableau en lieu et place du joueur, de la joueuse ou de la paire défaillant.

Art 17 : Officiels techniques

Le Juge-arbitre du tournoi sera Monsieur Guy CORTI : 06 87 83 90 03

Le GEO du tournoi sera Monsieur Sylvain SCHOESER : 06 48 03 53 52

schoesersylvain@gmail.com

Art 18 : Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou toute joueuse qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du présent règlement.

Art 19 : En outre, tous les participants ou participantes au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et joueuses et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

Art 20: Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou incidents. Les joueurs ou joueuses sont prié(e)s de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

Art 21 : Il est interdit de manger en dehors des zones prévues à cet effet.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du complexe.

Art 22 : Les décisions du Juge arbitre seront sans appel.

Art 23 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre peut prendre toutes sanctions en cas de non-respect d'un point de ce règlement particulier.